

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20160405.10	<u>Séance du 5 avril 2016 à 18h30</u> L'an deux-mille-seize du mois d'avril le cinq avril le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 6 avril 2016, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 29 mars 2016 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : VIDEO-PROTECTION DES BATIMENTS COMMUNAUX – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, les bâtiments publics et leurs abords font l'objet de nombreuses incivilités :

- Vitres cassées ;
- Dégradations de mobiliers publics ;
- Trafic de stupéfiants ;
- Agressions.

Afin de prévenir les atteintes aux biens, protéger les bâtiments publics et assurer la sécurité des personnes, la Ville de Seloncourt propose d'installer 9 caméras sur l'ensemble des 5 sites ci-dessous, à savoir :

- Ecole élémentaire Marcel Levin : 2 caméras fixes installées à l'arrière du bâtiment ;
- Salle de périscolaire Marcel Levin : 1 caméra fixe installée au niveau de l'entrée de la cour ;
- Ecole élémentaire Louise Michel : 2 caméras fixes installées côté rue et côté Place du 8 mai ;
- Salle polyvalente Gustave Kuntz : 1 caméra fixe installée côté rue Arthur Motteler ;
- Ecole primaire de Berne : 3 caméras installées côté rue de l'Ecole de Berne.

Le plan de financement prévisionnel des prestations s'établit comme suit :

- Installation d'un système de vidéo-protection intégrant 9 caméras : 28 093 € HT soit 33 711 € TTC.
- Subvention escomptée de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), au taux de 40 % du montant HT : 11 237 €
- Solde fonds libres : 22 474 € TTC

La Commission Bâtiments, réunie le 14 mars 2016, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à / par.....

- sollicite l'aide financière de l'Etat au titre du FIPD ;
- s'engage à réaliser et à financer les travaux pour le montant prévu ;
- se prononce sur le plan de financement ci-dessus ;
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- autorise Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tous documents à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2016.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 5 avril 2016

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER